Département
LOIRE ATLANTIQUE

Commune
D'ERBRAY

DECISION

DEC-26-040 : Admission en non-valeur - budget principal

Le Maire d'Erbray,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 20 mars 2026 du conseil municipal donnant délégation au maire, au nom de la commune, à l'effet d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €,

VU l'état n°7284101311 transmis par le Service de Gestion Comptable de Nort-sur-Erdre sollicitant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 38,70 €,

Considérant que postérieurement à l'établissement de cet état, trois titres représentant un montant total de 27,70 € ont fait l'objet d'une annulation et n'ont dès lors plus lieu d'être admis en non-valeur,

DECIDE

Article 1 : Sont admis en non-valeur les créances suivantes :
Exercice 2023

N° titre	Montant	Nature de la recette	Motif
T-1127-2	2,10 €	Crèche, garderie	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-1127-1	8,70 €	Cantines et restaurant municipal	RAR inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	**10,80 €**		

Exercice 2021

N° titre	Montant	Nature de la recette	Motif
T-1578-1	0,20 €	Revenus des immeubles	RAR inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	**0,20 €**		

Le montant total des créances admises en non-valeur s'élève ainsi à 11,00 €.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 11,00 €, sera imputée sur les crédits budgétaires de l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal 2026.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la préfecture de Nantes ;
- transmise au Service de Gestion Comptable de Nort-sur-Erdre.

A Erbray, le 21 septembre 2026
Le Maire
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

MAIRIE D'ERBRAY (Loire-Atlantique)

Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20260923-DEC-26-040-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026